



**VILLE DE
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Baupré a adopté :

lors de sa séance du 3 décembre 2007, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT # 270-V**, intitulé « *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* » ;

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 9336, avenue Royale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, ce 4^e jour de décembre 2007.

Frédéric Drolet-Gervais
Directeur général, secrétaire-trésorier